

PRESENTATION ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation doctorale à vocation interdisciplinaire, articulant les approches analytiques, historiques et sociologiques de la musique, regroupe des enseignements et des centres de recherche associant l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, l'École Pratique des Hautes Études (EPHE), l'École Normale Supérieure (ENS) et le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP). L'idée de base mise en œuvre dans cette formation doctorale est triple :

- offrir aux étudiants de musicologie une ouverture vers les sciences sociales ;
- offrir aux étudiants venant de l'histoire et de la sociologie des compléments de formation en analyse et technique musicales ;
- contribuer à la constitution d'un espace de formation internationale en musicologie.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Responsable pédagogique :

Michael WERNER – werner@ehess.fr

Conseil pédagogique :

Esteban **BUCH** • Denis **LABORDE** • Karine **LE BAIL** • Emmanuelle **OLIVIER** •
Laure **SCHNAPPER** • Michael **WERNER**

Secrétariat de la spécialité :

Sophie ROLLIN-MASSEY

Bureau 7, 105 bd Raspail, 75006 Paris

☎ 01 53 63 51 10 - srollin@ehess.fr

Permanence : les lundi, mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, les mardi et jeudi de 14h à 17h

CONDITIONS D'ADMISSION – INSCRIPTIONS

Les candidats doivent être titulaires d'un master ou d'un diplôme équivalent (300 crédits ECTS), mais le Conseil pédagogique prend aussi en compte les cas particuliers (notamment les interprètes et les praticiens de la musique).

Chaque candidat doit constituer un dossier comprenant un projet de recherche précis et argumenté d'une dizaine de pages ainsi qu'un curriculum vitae. Le cas échéant, une formation spécifique, musicale ou autre, pourra être demandée.

Outre le projet, le dossier comporte un formulaire d'inscription à télécharger sur le site de l'EHESS (www.ehess.fr) qui, dûment rempli et accompagné des pièces justificatives demandées (dont une charte des thèses), est à adresser au secrétariat de la formation doctorale.

Le dossier de candidature, sur avis favorable du directeur de recherche pressenti, est soumis au Conseil pédagogique de la formation doctorale et à la Commission des doctorats de l'EHESS.

Un dossier administratif vous sera ensuite automatiquement envoyé, à votre adresse personnelle, par le Service de la scolarité.

Lorsqu'un candidat choisit un directeur de thèse appartenant à un établissement partenaire (ENS, EPHE, CNSMDP), celui-ci sera **codirecteur** (formulaire de **Demande de codirection de thèse** à réclamer au service de la scolarité de l'EHESS). Un directeur de thèse principal, appartenant obligatoirement à l'EHESS, sera précisé sur la *Demande de codirection*.

SCOLARITE

La durée réglementaire de préparation du doctorat est de trois ans. Elle ne peut en aucun cas dépasser 6 ans. Une inscription administrative doit être effectuée pour chaque année d'études ; ces inscriptions doivent être consécutives.

Chaque doctorant(e) est suivi par un comité de thèse d'au moins deux enseignants qui suivent ses progrès, le conseillent et remplissent une fonction de médiation en cas de conflits entre le/la doctorant(e) et son directeur. Ce comité se réunit avant la fin de la 1^{ère} année de thèse et ensuite au moins encore une fois, avant la fin de la 3^e année de thèse.

Lorsque, pour une raison ou une autre, un candidat n'a pu terminer et soutenir au terme de la troisième année, une quatrième inscription peut lui être accordée après avis favorable du comité de thèse. Dans ce cas le candidat doit prendre

une inscription administrative. Cette procédure est répétée pour une éventuelle réinscription en cinquième et en sixième année.

Les **réinscriptions** se font désormais en ligne sur l'ENT de l'EHESS, via un laissé passer que le service de la scolarité transmet au doctorant après avoir obtenu l'accord du directeur de thèse.

Une **année préparatoire au doctorat (APD)** peut être recommandée par les différentes instances (directeur de thèse, Conseil pédagogique, Commission de la scolarité) pour les étudiants qui désireraient changer de spécialité et/ou auraient besoin d'une mise à niveau scientifique ou linguistique importante.

La formation se déroule essentiellement dans les centres de recherche auxquels les doctorants sont affectés ainsi qu'à travers les séminaires de recherche, les journées d'études et les colloques organisés par les enseignants-chercheurs et doctorants de la formation doctorale. Les établissements partenaires sont associés à l'encadrement des doctorants.

Il est vivement conseillé aux doctorants de suivre l'unité d'enseignement de recherche et de spécialisation de leur directeur de recherche.

A la fin de l'année préparatoire, les étudiants doivent remettre à leur directeur un texte présentant le bilan de leur travail ainsi qu'un nouveau projet de thèse. Le directeur jugera alors des progrès accomplis par l'étudiant et l'autorisera, ou non, à demander son admission en doctorat. Un nouveau dossier d'inscription devra alors être constitué.

FLE (Français Langue Etrangère)

Les cours de français langue étrangère de l'EHESS s'adressent aux étudiants non francophones de l'établissement ayant un niveau minimal de français et souhaitant bénéficier d'un accompagnement dans la pratique académique de la langue – écrite et orale - dans les différentes sciences sociales.

Le travail s'effectue sur la base de supports oraux et écrits issus des sciences sociales ; il s'appuie également, et autant que possible, sur les productions personnelles des étudiants, en lien avec des activités proposées en classe ou avec les travaux dans lesquels les étudiants sont engagés par ailleurs (séminaires, colloques etc.).

Plusieurs types d'enseignements sont proposés, selon le niveau d'étude, le niveau linguistique et les besoins des l'étudiants. »

Pour plus de renseignements, consulter : bdl.hypotheses.org

COTUTELLE DE THESE

L'objectif est de favoriser la mobilité des doctorants français et étrangers afin d'instaurer et de développer les coopérations scientifiques entre équipes de recherche françaises et étrangères.

La préparation de la thèse dans le cadre d'une cotutelle implique l'inscription simultanée, en première année de doctorat, à l'EHESS et dans une université étrangère. Le candidat partage son temps d'études d'égale manière dans les deux établissements ; il a un directeur de thèse dans chacun d'eux. Le doctorant doit constituer à l'avance une convention de cotutelle, dans laquelle il indique le lieu choisi pour la soutenance (unique) de sa thèse, ce qui détermine la langue de rédaction et de soutenance. Un résumé oral et écrit dans la langue de l'autre pays est également exigé. Toute thèse de doctorat soutenue à l'EHESS doit être rédigée et soutenue en langue française. A l'issue de la soutenance, chaque établissement délivre à l'impétrant son propre doctorat.

Pour plus d'information, contacter le service de la scolarité.

DEPOT ET SOUTENANCE DE THESE

L'autorisation de soutenir une thèse est donnée par le président de l'EHESS après examen et avis favorable des deux rapporteurs choisis par le président de l'Ecole sur proposition du directeur de thèse. Ces derniers sont obligatoirement extérieurs à l'établissement et à l'Ecole doctorale dont dépend le candidat. Ils disposent d'un mois pour transmettre leurs rapports écrits.

Peuvent être désignés pour établir des rapports préalables à la soutenance d'une thèse de doctorat : les professeurs d'université et assimilés (exerçant en France ou à l'étranger), les docteurs d'État et les titulaires de l'habilitation à diriger des recherches. Les enseignants et/ou chercheurs retraités peuvent être rapporteurs.

Les candidats doivent fournir un exemplaire de leur mémoire de thèse à chacun des rapporteurs désignés et un autre au service de la scolarité.

Lorsque l'autorisation de soutenance est prononcée, les candidats remettent au service de la scolarité un résumé de leur thèse en dix exemplaires (une feuille recto-verso maximum) et trois exemplaires brochés du mémoire de thèse. Ils fournissent également un exemplaire à chaque membre du jury.

Le jury est désigné par le président de l'EHESS sur proposition du directeur de thèse. Il comprend au moins trois membres, et huit au maximum, parmi lesquels le directeur de thèse ou de travaux. Il est composé au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'établissement et à l'École doctorale du candidat, et choisies en raison de leur compétence scientifique. La

moitié du jury, au moins, doit être composée de professeurs ou assimilés ou d'enseignants de rang équivalent. Les membres du jury désignent parmi eux un président et, le cas échéant, un rapporteur. Le président doit être un professeur (ou assimilé ou un enseignant de rang équivalent), en activité. Le directeur de thèse ne peut présider le jury ni être rapporteur.

La soutenance est publique. L'admission éventuelle, après délibération du jury, donne lieu à l'attribution de l'une des mentions suivantes : honorable, très honorable, très honorable avec félicitations. Le président du jury établit un rapport de soutenance, contresigné par l'ensemble des membres du jury. Il établit d'autre part un formulaire signalant si la thèse peut être reproduite (microfichage) en l'état, ou exige des corrections de forme préalables à cette reproduction.

Les thèses soutenues à l'EHESS sont pour l'essentiel consultables à la bibliothèque de la Fondation de la Maison des sciences de l'Homme (54 bd Raspail 75006 Paris) et à la bibliothèque de l'Université Paris III.

ENSEIGNANTS DE L'EHESS HABILITES A DIRIGER DES THESES

Esteban **BUCH**, CRAL
buch@ehess.fr

Marc **CHEMILLIER**, CAMS
chemilli@ehess.fr

Denis **LABORDE**, Centre Georg simmel
dlaborde@msh-paris.fr

Emmanuel **PEDLER**, Centre Norbert Elias
emmanuel.pedler@univ-amu.fr

Dana **RAPPOPORT**, CASE
danarapp@cnrs.fr

Laure **SCHNAPPER**, Centre Georg simmel
flender@ehess.fr

ÉQUIPES D'ACCUEIL DE L'EHESS

- Centre de recherches sur les Arts et le Langage (CRAL), 96 bd Raspail 75006 Paris
- Centre Georg simmel – Recherches franco-allemandes en sciences sociales, 96 bd raspail, Bât « Le Corbusier » 75006 Paris
- Centre d'analyse et de mathématique sociales (CAMS), 190 av. de France 75013 Paris
- Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron (CESPRA), 105 bd Raspail 75006 paris
- Centre Norbert Elias , 2 rue de la Charité 13002 Marseille
- Laboratoire d'anthropologie sociale, Collège de France, 52 rue du Cardinal-Lemoine 75005 Paris

AIDES AUX DOCTORANTS

La bourse Aires Culturelles

Des aides à la mobilité internationale pour le financement de séjours de recherche de courte durée (3 à 12 semaines) à l'étranger sont proposées. L'appel d'offre est lancé courant février. Cette bourse ne peut être accordée qu'une fois pendant la durée de la thèse, par contre elle est cumulable avec les autres aides de l'École doctorale et de la commission de scolarité. L'étudiant dont la demande n'a pas abouti peut représenter son dossier l'année suivante.

Les colloques internationaux, l'organisation de Journées d'études

L'École doctorale de l'EHESS peut proposer une aide financière, après examen des dossiers, pour la participation à des colloques internationaux (uniquement les frais de transport) ou l'organisation de Journées d'études. Il y a une session en mai. Les étudiants sont informés par mail en cours d'année par le secrétariat.

Des aides financières pour des recherches « sur le terrain » peuvent être demandées au laboratoire d'accueil dont dépend le doctorant - limitées en fonction du budget du laboratoire - ainsi qu'à la Commission de la scolarité (se renseigner auprès du Service de la scolarité).